

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 27 août 2021

Nombre de conseillers

en exercice	10
de présents	8
de votants	9

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept août à 18 h 04 min ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire
Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Maria-Térésia LIOTARDO, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE, Céline BARRE ;
MM. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
Absents représentés : M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;
Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;
Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2021-08-028

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

**SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Monsieur Sylvain GARRON sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote concernant cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il précise qu'au sein du service administratif, un adjoint administratif territorial à temps non complet (29/35^{ème}) a demandé l'augmentation de la durée hebdomadaire de son poste de travail à 32 heures hebdomadaires. En effet, l'accroissement de la charge de travail nécessite plus de temps pour assurer la réalisation de ces tâches.

Monsieur le Maire ajoute qu'après avis favorable du comité technique il convient de supprimer le poste existant et de créer un nouvel emploi permanent d'adjoint administratif à 32/35 ème qui concernera les grades suivants :

- adjoint administratif territorial
- adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière administrative, au sein du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 ;

- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux ;

- **Considérant** la saisine du comité technique et en attente de son avis ;

❖ **DECIDE** de supprimer, à compter du 31/10/2021, l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet (29/35^{ème}) ;

❖ **DECIDE** de créer, à compter du 01/11/2021, un emploi permanent d'adjoint administratif territorial relevant des services administratifs et de la catégorie C, à temps non complet (32/35^{ème}) ;

❖ **CHARGE** Monsieur le Maire de pourvoir à cet emploi dans les conditions statutaires ;

❖ **DECIDE** de modifier le tableau des emplois de la commune à compter du 1^{er} novembre 2021 :

Filière administrative

Attaché : 1

Rédacteur principal : 1

Adjoint administratif principal : 1

Adjoints administratifs : 2 (dont 1 TNC)

Filière technique

Adjoints techniques : 7 (dont 2 TNC)

❖ **DECIDE** d'inscrire au budget 2021, les crédits correspondants.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

